

Accise—Loi

Cet aspect du problème a été très bien exposé par le député des Territoires du Nord-Ouest.

Lorsque nous envisageons d'imposer de nouvelles charges à notre réseau de transport, il ne faut surtout pas oublier que le Canada est dans une situation défavorable en raison de sa taille et de sa situation géographique.

Le mot «victime» est un peu faible. Nous sommes prisonniers des dimensions et de la géographie du Canada. Il faut le plus possible encourager les moyens rapides, économiques peu gourmands en énergie pour surmonter ce handicap. Je continue ma citation:

S'il faut envisager l'imposition d'une taxe sur le consommateur, il importe:

- i) qu'elle soit aussi juste que possible,
- ii) qu'elle porte sur l'exploitation, et non sur le capital,
- iii) qu'elle entraîne le moins possible de complications administratives et de coûts.

Compte tenu de ces trois impératifs, le mieux pour le monde de l'aviation et pour le pays serait une taxe sur le carburant aéronautique. Comme elle serait proportionnelle au volume de carburant, elle correspondrait exactement à la somme des services et des installations exigées.

Autrement dit, plus on vole, plus on consomme, plus on paye de taxe.

Avec cette imposition sur l'exploitation, les exploitants payeraient en fonction même de leur production, ils éviteraient ainsi d'insupportables immobilisations. Il serait possible de percevoir la taxe avec la taxe fédérale de vente sur le carburant dont elle ne serait qu'une augmentation; ainsi elle n'entraînerait pas de charge administrative; seul le taux de la taxe serait modifié.

Le ministre l'a rappelé à plusieurs reprises au cours de ce débat, l'industrie de l'aéronautique occupe une place importante dans l'économie du Canada. Dans ce domaine, aucune taxe ne devrait avoir un caractère répressif, or c'est exactement ce qui se passe avec la taxe actuelle, madame le président.

Les transports sont un service public qu'il incombe au gouvernement de maintenir en excellent état. De diverses manières, nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, essayé de persuader le gouvernement d'adopter une politique des transports. Or nous voyons maintenant le ministre des Finances faire tout son possible pour détruire un élément d'une politique. Ne l'accablez pas, laissez-le poursuivre son idée, ne l'abattez pas avant qu'il en ait eu la possibilité. Jusqu'à maintenant, la taxe envisagée a semé la confusion et répandu la crainte dans l'industrie de l'aéronautique, elle a provoqué une chute immédiate des ventes de nouveaux appareils.

Il est temps que le ministre jette encore un coup d'œil à ces mesures en particulier. Elles ont été critiquées par tous les partis de la Chambre. On a proposé quelques amendements. Je ne sais pas si la présidence est prête à se prononcer à leur sujet et à les mettre aux voix. Je suis certain que la plupart des députés qui ont parlé appuieront les amendements proposés par l'honorable représentant de Moncton dans la mesure où ils touchent la suppression des lignes 25 à 39 de la page 11, c'est-à-dire les paragraphes 11 et 12 de l'article en question. Je conclus en soulignant que j'appuie entièrement cet aspect de l'amendement proposé par le député de Moncton.

M. Huntington: Monsieur le président, 30 p. 100 des gens de ma circonscription possèdent des bateaux. Nous vivons à flanc de montagne. S'il n'y avait pas de bateaux, il faudrait des aéroports pour les avions privés, puisque les cadres de la côte ouest y habitent nombreux.

Nous avons bien débattu les deux paragraphes 11 et 12 de l'article 21. Cependant, je suis extrêmement inquiet, car

nous n'avons pas pu convaincre le ministre que la mesure en question est rétrograde et retarde l'adoption du bill. Selon le ministre, on veut modifier ces deux articles pour augmenter les revenus et conserver l'énergie. Les revenus supplémentaires pourront atteindre \$30 millions, mais en avons-nous si grand besoin?

Rentré chez moi, hier soir, après avoir passé la journée ici, je lisais que l'ACDI se presse de dépenser \$117 millions et qu'elle essaie de les faire entrer à tout prix dans son budget. Permettez-moi de vous citer un article publié dans le *Journal d'Ottawa* d'hier:

● (1550)

«Pour faire carrière à l'ACDI, il faut savoir dépenser» a déclaré un ancien directeur de l'agence. «On vous harcèle constamment pour vous faire dépenser de l'argent».

Ce qui compte, ce n'est pas comment vous dépenser l'argent, mais combien vous en dépensez. Pouvez-vous dépenser tout le budget qui vous est alloué? C'est ça qui compte.»

Un autre fonctionnaire a déclaré: «Tout ce qui compte ici, c'est la dépense. Quiconque prétend le contraire ignore tout de la situation.»

Un peu plus loin dans le même article, on nous parle de la pagaille administrative qui règne dans les bureaux de l'agence. Lorsqu'on donne force de loi à des articles comme celui-ci qui touchent les entreprises commerciales du pays, nous ne faisons qu'aggraver la pagaille qui règne dans le monde des affaires au Canada.

Le ministre parle de conservation, mais qu'a-t-il à nous dire au sujet des piscines?

Des voix: Oh, oh!

M. Huntington: Il y a bien des piscines au Canada, et pas seulement au 24 Promenade Sussex. Ces piscines doivent être chauffées. Sont-elles frappées d'une taxe d'accise? Le ministre a choisi un domaine qui, croit-il, touche seulement une petite partie de la population, à savoir les amateurs de navigation de plaisance.

On a fait motion des caravanes de camping qui augmentent la consommation d'essence jusqu'à quatre milles au gallon. Cela représente beaucoup plus que la consommation du bateau à moteur moyen. Puis-je également ajouter que la consommation totale des bateaux au Canada est inférieure à un quart de 1 p. 100 de la consommation totale d'énergie?

Une autre chose sur laquelle nous pourrions épargner sans avoir à frapper l'industrie des bateaux de ce genre de taxe, surtout dans ma région du pays, c'est Information Canada. Si l'on se penche sur la question, on verra qu'on pourrait trouver là d'autres sources de revenu sans avoir à imposer cette taxe. Il y a trois bureaux d'Information Canada qui ne peuvent même pas justifier leurs dépenses en fournitures et en main-d'œuvre sans même parler des frais généraux. Pourquoi ne pourrait-on pas confier ces services au secteur privé où ils pourraient être administrés et exploités de façon rentable au lieu de faire perdre de l'argent au trésor fédéral?

Le rapport de l'auditeur général révèle toutes sortes d'abus analogues. Pourquoi le gouvernement ne cherche-t-il pas à restreindre ses dépenses dans ces domaines? Je pense en particulier aux abus touchant les liquidités et la comptabilité, aux sommes de subventions non retournées et aux autres dépenses inutiles.

Et voilà que nous imposons cette mesure rétrograde au monde des affaires de la Colombie-Britannique, ce qui n'est d'ailleurs pas fait pour améliorer la situation du chômage. Comment pourrais-je retourner dans ma province et soutenir ou justifier ces deux articles du bill